

ECOLE DE CYCLISME

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SOR ET AGOUT

Renseignements et Inscriptions : 07.77.26.60.33 (Yannick) ou 06.84.96.73.75 (Fabrice)

Adhésion saison 2020/2021

⇒ L'ENCADREMENT :

Il est dispensé par deux éducateurs :

- Yannick ESCOUTE, *ex-international de Bike Trial, Éducateur diplômé d'état.*
- Fabrice LEGUEVAQUES, *ex-international de V.T.T., Éducateur diplômé d'état.*

⇒ DÉROULEMENT D'UN COURS :

- La prise en charge des enfants ne peut se faire qu'au **maximum 5 minutes avant** le début des entraînements et se termine dès la fin du cours.
- Les enfants **doivent arriver habillés en tenue de vélo** et avec des affaires de rechange.
- Seuls les enfants licenciés à la Bike Academy pourront s'inscrire aux cours.
- L'école de cyclisme se réserve le droit de refuser une inscription.
- **La présence des parents pendant les cours n'est pas autorisée.**

⇒ L'ÉQUIPEMENT :

L'enfant devra obligatoirement posséder le matériel suivant pour pouvoir participer aux cours :

Trial	BMX
Casque Gants longs Protège-tibias Pantalons longs Tenue de rechange	Casque intégral Pantalons longs & Manches longues Genouillères Protège-cervicales Gants longs Tenue de rechange Gilet de Protection
Prévoir : Eau, goûter, matériel de réparation (<i>pompe, chambre à air, clefs</i>)	



L'éducateur se réserve le droit de ne pas accepter un adhérent en cours s'il ne possède pas un vélo ou des vêtements conformes à la discipline ce qui mettrait en jeu sa responsabilité et celle de la Communauté de Communes.

⇒ PRÊT DE MATÉRIEL :

Pour les "1^{ère} année" :

- Le prêt de matériel (casque, protection, vélo...) est **gratuit jusqu'aux vacances de Toussaint**,
- Après les vacances de Toussaint et jusqu'au 31 décembre, un tarif de "location" par séance sera appliqué :
 - ✓ 2 € par équipement
 - ✓ 5 € par vélo
- A compter du **1^{er} janvier 2021**, il n'y aura plus de location possible. L'enfant devra impérativement **posséder la totalité du matériel**.

Pour les "2^{ème} année" et plus :

- **Aucun** prêt de matériel et équipement ne sera possible et ce, dès le 1^{er} entraînement.

⇒ INSCRIPTIONS :

- Tout dossier incomplet sera refusé.
- **ADHESION** : Même si vous réglez l'inscription en plusieurs fois (3 fois maximum par enfant), il est obligatoire **de fournir TOUS les chèques dès l'inscription** et de les libeller à l'ordre du **Trésor Public**.
Attention : **Merci de ne pas dater les chèques** (*la perception refuse les chèques de plus de 6 mois*). Le premier encaissement se fera fin octobre et les suivants à 1 mois (au moins) d'intervalle. Les dates seront déterminées par la CCSA.
- **LICENCE** : La demande de licence FFC et le règlement sera fait pas vos soins à partir du 1^{er} Octobre, date d'ouverture administratif par la fédération. En cas de défaut de règlement et de demande de licence a partir 1^{er} octobre au 15 octobre, nous serons contraints de refuser l'enfant en cours

Règlement intérieur de l'école de cyclisme

Saison 2020/2021

Je soussigné, _____, responsable légal de l'enfant
(pour les mineurs) _____, certifie avoir lu et accepté le
règlement intérieur de l'école de cyclisme de la CCSA.

A Saïx, le _____

Signature,

CADRE RESERVE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SOR ET AGOUT

Dossier Reçu le : _____

Complet : Oui Non
Si non, pièces manquantes : _____

Nature du règlement :

ADHESION

- Chèques :
Banque _____
Montant ① _____ Numéro _____
Montant ② _____ Numéro _____
Montant ③ _____ Numéro _____
- Espèces *Montant : _____*
 Chèque Vacances *Montant : _____*
 Coupons Sports *Montant : _____*
 Pass Loisirs MSA *Montant : _____*
 Chèque collégien *Montant : _____*
 Autre : _____ *Montant : _____*

LICENCE

- Par carte bancaire sur engagesport.com au 1^{er} Octobre